



Hérault : Un raid sauvage avec une vingtaine de 4x4 stoppé en pleine nature

ENVIRONNEMENT Cette pratique, interdite, est en recrudescence ces dernières années dans le département

N.B. | 🕒 Publié le 05/03/21 à 08h58 — Mis à jour le 05/03/21 à 08h58



Un agent de l'OFB, lors de l'intervention à Bédarieux — OFB 34

Les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) (<https://ofb.gouv.fr/>) ont arrêté, le 28 février, un raid sauvage en 4x4, en pleine nature, (<https://www.20minutes.fr/planete/nature/>) près de Bédarieux (Hérault). (<https://www.20minutes.fr/societe/herault/>) Vingt-quatre véhicules participaient à cette sortie, organisée par une association héraultaise d'amateurs de véhicules tout-terrain.

Lorsque la structure gouvernementale est arrivée sur place, les 4x4 avaient « déjà circulé plusieurs heures sur des espaces naturels, en particulier dans une Zone d'Intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) et sur des terrains privés, eux aussi

strictement interdits à la circulation ».

Un impact sur l'environnement

Selon l'OFB de l'Hérault, cette pratique, interdite, est en recrudescence ces dernières années dans le département. Et ce n'est pas sans impact sur l'environnement. « La circulation des véhicules à moteur représente une source importante de dérangement de la faune sauvage, de dégradation des habitats et d'érosion des sols, poursuit la structure. En cette période, de nombreuses espèces entament leur période de reproduction et pour certaines espèces migratrices sensibles, comme le rapace Circaète Jean-Le-Blanc, le dérangement occasionné par une colonne de 4x4 passant à proximité du nid peut aisément provoquer l'échec de la reproduction. »

Le passage répété des roues de ces véhicules puissants « finit par mettre la roche à nue, stérilisant le sol et empêchant toute possibilité pour la végétation de repousser », indique l'OFB. La circulation de véhicules à moteur sur des espaces naturels est passible de 1.500 euros d'amende.

JUSTICE

Mulhouse : De la prison ferme pour des rodéos urbains

TOULOUSE

Non, non, non ! On ne peut pas faire du quad n'importe où, Yamaha condamné à Toulouse